

FICHE D'INSCRIPTION EXTRASCOLAIRE Maternelle / élémentaire de 3 à 10 ans VACANCES D'AUTOMNE 2023

Seules les demandes d'inscription retournées avant le vendredi 6 octobre 2023 (17h00) :

- Par mail: inscriptionsperiextrascolaires@ccgevrey-nuits.com
- En ligne via l'espace citoyen
- Déposées à l'Espace France Services, 3 rue Jean Moulin à Nuits-Saint-Georges.

Seront étudiées par le service Enfance Jeunesse.

Les équipes du service Enfance Jeunesse ont travaillé pour que les projets d'animations permettent aux enfants de bénéficier de temps de loisirs tout en tenant compte des contraintes sanitaires.

Dans le cas où un accueil comptabiliserait moins de 7 enfants inscrits ou si la capacité maximale d'accueil est atteinte, votre(vos) enfant(s) pourra(ont) être orienté(s) dans la structure du choix n°2.

Les dossiers d'inscriptions seront examinés conformément au règlement de fonctionnement des accueils péri et extrascolaires de la manière suivante :

- Les demandes d'accueil de 4 à 5 jours par semaine sont traitées en priorité du 18 au 29 septembre 2023.
- Les demandes pour 3 jours ou moins par semaine sont traitées du 2 au 6 octobre 2023.
- Les familles devront être à jour des règlements des factures péri et extrascolaires (juin 2023 inclus).

Inscription en journée complète uniquement.

Accueil de 7h15 à 9h00 et départ de 16h45 à 18h30 tous les jours ouvrés.

Liste des accueils ouverts du 23 octobre au 27 octobre 2023 :

Gevrey-Chambertin / Noiron-Sous-Gevrey / Villers-La-Faye / Nuits-Saint-Georges

Choix 1:							
Liste des accueils ouverts du 30 octobre au 3 novembre 2023 : - Gevrey-Chambertin / Noiron-Sous-Gevrey / Nuits-Saint-Georges Choix 1 :	Choix 1 : Choix 2 :						
Liste des accueils ouverts du 30 octobre au 3 novembre 2023 : - Gevrey-Chambertin / Noiron-Sous-Gevrey / Nuits-Saint-Georges Choix 1 :		Lundi 23	Mardi 24	Mercredi 25	Jeudi 26	Vendredi 27	
Choix 1:							
Semaine du 30/10 au 3/11							
Je soussigné(s)responsable(s) légal(aux) de l'enfant :	Choix 1 :						
Je soussigné(s)responsable(s) légal(aux) de l'enfant :		Lundi 30	Mardi 31	Mercredi 1	Jeudi 2	Vendredi 3	
 Déclare(ent) avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement de l'accueil fréquenté par l'enfant et de l'accepter. Décharge(ent) l'équipe d'animation de toute responsabilité en cas d'accident qui pourrait surveni en dehors des temps de prise en charge de l'enfant au sein de la structure d'accueil par un animateur. Autorise(ent) les organisateurs à prendre toutes les mesures en cas d'urgence médicale (notamment hospitalisation). Certifie(ent) l'exactitude des renseignements portés sur la présente fiche d'inscription. Autorise(ent) mon enfant (uniquement si + de 6 ans) à rentrer seul(e) dès la fermeture de l'accueil extrascolaire. 				FERIE			
Fait à : Signature(s) du(des) responsable(s) légal(aux)							

Une réponse positive ou négative sera adressée aux familles le 13 octobre 2023 au plus tard.